

DÉLIBÉRATION N° 16/193

Séance du mercredi 12 octobre 2016

Approbation de l'avenant n°4 au contrat d'autorisation d'occupation temporaire de la 4^{ème} travée

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment l'alinéa 8 de l'article 9,

Vu le décret du 25 juin 2015 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie – M. Bruno Maquart,

Vu la délibération 07/05 du conseil d'administration du 3 avril 2007 de l'EPPDCSI approuvant le contrat portant autorisation d'occupation temporaire,

Vu la délibération 08/04 du conseil d'administration du 1^{er} avril 2008 de l'EPPDCSI approuvant l'avenant n°1 du contrat portant autorisation d'occupation temporaire,

Vu la délibération 12/68 du conseil d'administration extraordinaire du 27 juillet 2012 de l'EPPDCSI approuvant l'avenant n°2 du contrat portant autorisation d'occupation temporaire,

Vu la délibération 15/166 du conseil d'administration du 15 septembre 2015 de l'EPPDCSI approuvant l'avenant n°3 du contrat portant autorisation d'occupation temporaire,

Vu le rapport de présentation,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve l'avenant n°4 au contrat du 4 mai 2007 portant autorisation d'occupation temporaire par la SCI Vilette de la 4^{ème} travée et autorise l'établissement à signer ledit avenant n°4.

Fait à Paris,

Le 12 octobre 2016

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart